

EXTRAIT DU DICTIONNAIRE HISTORIQUE DES ACADÉMICIENS DE LYON

JACQUET LOUIS (1732-1793)

par Denis Reynaud

Louis Jacquet est né à Lyon le 6 mars 1732, fils légitime d'Antoine Marie Jaquet marchand de cette ville (Lyon) et d'Estiennette Plaisancon. Il est baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de la Platière. Il quitte la ville au moment du siège de 1793 pour se retirer à la campagne à Savigny (près de L'Arbesle), où il meurt non l'année suivante (selon Bréghot), mais le 8 octobre de la même année, comme l'indique son acte de décès : « *Jacques Perret, citoyen domicilié au lieu du domaine de Belle Air, âgé de trente six ans et Philibert Perret âgé de trente deux ans citoyen marguillier de cette commune, ont déclaré que Louis Jacquet, âgé de soixante quatre ans [sic], ecclésiastique, vient de mourir dans son domaine de Belle Air situé dans la commune du dit Savigny.* » Jacquet étudie chez les jésuites de Lyon. Il est admis dans la compagnie en 1749, et enseigne les humanités et la rhétorique au collège de Dole (Jura). Il quitte l'ordre avant sa suppression, en 1762 : les registres du parlement de Paris, à la date du 13 avril 1764, mentionnent la prestation de serment de « *Louis Jacquet, natif et Prêtre du Diocèse de Lyon, demeurant audit Lyon, ci-devant de la Société des ci-devant soi-disans Jésuites, en qualité d'Écolier étudiant en Théologie, dans lequel ordre il n'avait fait que le premier Vœu simple après son Noviciat, ayant demeuré treize ans dans ledit Ordre, dont il est sorti en exécution de l'Arrêt de la Cour du mois d'Août 1762.* » Louis Jacquet revient à Lyon pour être nommé chancelier (chevalier, écrit Bréghot) de l'église Saint-Jean; il exerce la profession d'avocat et réside place de la Boucherie-de-Saint-Paul (*Almanach de Lyon*, 1779). Un *Mémoire pour M. Pierre Martin*, de 1773, est signé « *Jacquet, avocat à Lyon* » .

ACADÉMIE

Élu le 9 septembre 1766 sur proposition de Bollioud* à l'Académie de Lyon – à laquelle il avait pris soin de remettre le 19 août un exemplaire de son *Parallèle des tragiques* –, il prononce le 2 décembre son discours de réception sur *Les abus qui rendent la science funeste* (Ac.Ms142 f°80-94). Il est rapporteur du prix de 1787 sur les voyages, et de celui de 1783, 1785, 1787 et 1789 sur l'Amérique (avec Bollioud, Lacroix-Laval*, Barou*, Du Royer* puis Mongez*, Castillon, Rozier*, Bory*, La Turrette* et Bruyset*), dont il rédige le rapport, lu à la séance publique du 20 avril 1790 et loué par l'abbé Raynal dans le *Journal de Lyon* (12 mars 1791, p. 238; voir lettre de remerciement de Jacquet : Ac.Ms268-IV f°427). Ses nombreuses communications devant cette assemblée entre 1768 et 1780 sont généralement relatives au projet inabouti d'un grand ouvrage sur l'origine de la société, des langages, des arts; les 6 février et 24 avril 1787, par exemple, il soutient que l'état du sauvage n'est point l'état de Nature (Bertholon, *La Nature*

considérée..., 1787, II, p. 367). Mais il fait aussi, le 27 juin 1769, un rapport sur *Deux statuettes trouvées porte de Saint-Clair*, et s'interroge le 5 décembre de la même année sur *La nécessité des lois somptuaires dans une monarchie*. Il était, rapporte Feller, « *grand admirateur de J.-J. Rousseau, avec lequel il avait dans ses habitudes et ses idées quelque ressemblance* » ; ce qui fut la cause d'une longue querelle avec Charles Borde*. On lui doit le compte rendu de l'assemblée publique du 2 mai 1775 (Ac.Ms267 II f° 455). Il était membre de l'académie de Besançon.

BIBLIOGRAPHIE.

Feller. – Michaud. – P. Duclos, *DBF*.

MANUSCRITS.

Divers essais sur l'état de nature, sur l'influence des arts sur mœurs. Ac.Ms142 f° 80-95 : *Discours sur cette question : quels sont les abus qui rendent la science funeste ?* (2 décembre 1766); Ac.Ms143 f° 317-318 : Avant-propos [à l'ouvrage sur la critique qu'on avait faite d'un discours relatif si les sciences et les lettres sont utiles] (1768; voir 9 février et Ms142 f° 54-69 ainsi que Ch. Borde, Ms131 f° 26-36); Ac.Ms142 f° 96-106 : *Essai sur l'état de nature*, 1770. Chap. I. Quel est l'état qu'on peut appeler l'état de nature? Chap. II. L'état de nature a existé. Chap. III. Combien il importe d'avoir une idée juste de l'état de nature. Chap. IV. Il est difficile de se former une idée bien juste de l'état de nature (31 juillet 1770 et 13 août 1771); f° 28-41 : Suite de l'essai sur l'état de nature, chap. V. Idée de l'état de nature (19 novembre et 3 décembre 1771, séance publique); f° 54-68 : *Essai sur les mœurs* (17 décembre 1771? date non confirmée par les procès verbaux); f° 2-27 : *De la perfectibilité* (25 août 1772 et séance publique du 1^{er} décembre 1772); f° 42-53 : *Observations sur les critiques de l'état de nature* (15 novembre 1774; v. Ch. Borde, 16 mars 1773 et 30 août 1774); f° 70-79 : *L'influence de la philosophie sur les mœurs* (remis le 30 novembre 1779, 1^{re} partie lue le 11 janvier 1780); Ac.Ms144 f° 16-25 (30 novembre 1780); Ac.Ms267-I f° 173; *Mémoire sur des monuments romains trouvés en 1768 dans les fondations de la Manécanterie* (Ac.Ms119 f° 33-42, 22 mars 1768). *Fontium origo carmen* (Ac.Ms127 f° 54-59). *Examen du Prométhée enchaîné d'Eschyle* (Ac.Ms132 f° 40-49 et f° 50-62, 30 mars 1778). *Projet de critique sur quelques auteurs anciens et modernes* (Ms 158bis f° 278-285). Rapports : relatifs aux prix Raynal sur l'Amérique : Ac.Ms158bis f° 216-227 (1783), Ac.Ms236 f° 80 et f° 97 (4 août 1789), Ac.Ms274 (22 juin 1793); au concours sur les voyages : Ac.Ms237-III f° 2-3 et f° 14 (1787); sur un ouvrage de M. de Bréville, *Essai sur les convenances grammaticales de la langue française* (Ac.Ms151 f° 54-56, 1784, avec Goy et Castillon); sur les moyens de faire reflourir les manufactures de la ville de Lyon (Ac.Ms110 f° 48-59, 28 décembre 1784).

PUBLICATIONS

1°. *Parallèle des tragiques grecs et français*, Lyon : Duplain, 1760. – 2°. *La Candeur et la franchise ne sont-elles pas communément plus utiles dans le maniement des affaires, que la ruse et la dissimulation ?* (discours couronné par l'Académie de Besançon en 1760). – 3°. *Le Désir de perpétuer son nom et ses actions dans la mémoire des hommes est-il conforme à la nature et à la raison ?* (couronné par l'Académie de Besançon en 1761 : Philipon de la Madelaine ayant obtenu

l'accessit en répondant par la négative, les deux rivaux firent conjointement imprimer leurs discours sous le titre : *Le Pour et le contre sur cette question posée par l'Académie de Besançon, etc.*, Lyon, 1761). – 4°. *Les lois somptuaires conviennent-elles aux monarchies?* (couronné par l'Académie de Marseille en 1769; imprimé dans le recueil de cette académie pour l'année 1770). – 5°. *Mémoires pour les bourgeois de Lyon possédant fonds à Colonges, Saint-Cyr, etc. contre les consuls, syndics, etc. des mêmes paroisses*, Paris, 1777. – 6°. *Extrait des discours qui ont concouru pour le prix que l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la ville de Lyon a adjugé à M. Turin, avocat au parlement de Paris, sur cette question : Les voyages peuvent-ils être considérés comme un moyen de perfectionner l'éducation?*, Lyon : Aimé de La Roche, 1788, III p. – 7°. *Coup d'œil sur les quatre concours qui ont eu lieu en l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon pour le prix offert par M. l'abbé Raynal, sur la découverte de l'Amérique*, Lyon : Bruyset, aux frais de l'Académie, 1791, 44 p.

Notice révisée.